

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1270-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement nº 1270-71 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de définir des orientations visant à mettre en place les conditions afin de :

- créer des lieux et des occasions de rassemblement favorisant le maillage intergénérationnel et interculturel;
- développer des services et des mécanismes d'accueil, d'intégration et de soutien
- 2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
- 3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 28 mars 2022, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
  - À des fins logistiques et compte tenu des mesures sanitaires à respecter dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, il est fortement recommandé de réserver votre place pour assister à l'assemblée publique de consultation. Pour ce faire, veuillez transmettre un courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.gc.ca.
- 4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute assemblée publique de consultation doit être accompagnée d'une consultation écrite annoncée au préalable par le présent avis public.
  - Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à <a href="mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca">greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</a>, et être reçus au plus tard le 28 mars 2022 à 15 h.
- 6. Ce <u>projet de règlement nº 1270-71</u> peut être consulté sur le site Internet de la Ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.</u>

## Résumé du Règlement nº 1270-71

Le Règlement n° 1270 et modifié par le règlement 1270-71 afin de prévoir les orientations d'aménagement et identifier les outils pour :

- créer des lieux et des occasions de rassemblement favorisant le maillage intergénérationnel et interculturel;
- développer des services et des mécanismes d'accueil, d'intégration et de soutien.

La Ville a reconnu la nécessité d'ouvrir sa réglementation afin de permettre dans plusieurs zones, à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation, des usages destinés à augmenter l'offre de services aux différentes communautés, dont l'ajout dans les zones où sont autorisés les usages commerciaux, des usages suivants :

- lieux de culte par le biais des organisations religieuses;
- lieux permettant le rassemblement pour la prière;
- centres culturels ou communautaires.

De plus, la Ville devrait mettre en place en 2022, une politique d'accueil du Vivre ensemble qui permettra de définir les enjeux reliés à la cohésion sociale, la gestion de la diversité et de la sécurité en milieu urbain, de façon à promouvoir un aspect ou l'autre du Vivre ensemble à l'échelon local. Par la suite, un plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique sera élaboré afin de poser des gestes concrets pour atteindre les objectifs identifiés.

Service de l'aménagement du territoire 3 mars 2022

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ou écrite ;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 11e jour du mois de mars 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca